



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

### AVIS PUBLIC

**est par la présente donné par le soussigné que:**

Le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 21 octobre 2021, par sa résolution 21-10-301, le règlement n° 294-21 concernant la rémunération du/de la préfet(e) élu(e) et des membres du Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et abrogeant toute réglementation antérieure afférente entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Toute question relativement au contenu de cet avis peut être adressée au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en composant le 819-827-0516 poste 2223 ou via l'adresse courriel [cchenier@mrcdescollines.com](mailto:cchenier@mrcdescollines.com)

**Avis public donné le 21 septembre 2020 conformément au règlement numéro 254-17 visant la publication des avis publics de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.**

Claude J. Chénier  
Directeur général et secrétaire-trésorier